

**SEANCE DU
27 MARS 2025**

**RAPPORT N° V-3
25SGADB0023**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
15**

**Date de convocation :
21 mars 2025**

**Date d'affichage :
28 mars 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

**OBJET:
LE CREUSOT - Travaux d'aménagement partiel de la rue de Chanzy - Autorisation de signature d'un marché à procédure adaptée**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Gérard GRONFIER
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

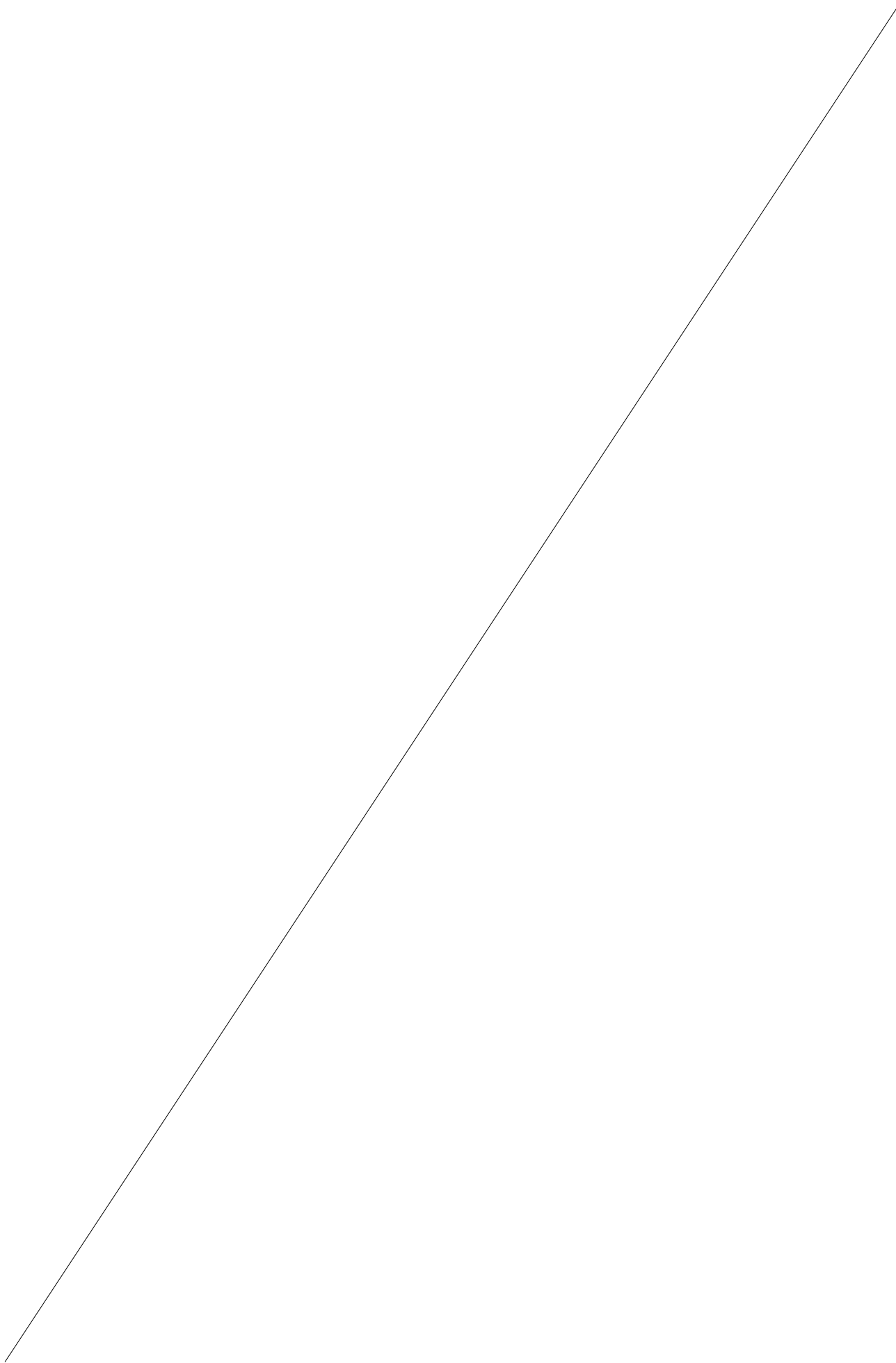
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine doit réaliser l'aménagement partiel de la rue de Chanzy, sur la commune du Creusot.

La collectivité souhaite favoriser le déploiement des mobilités actives entre les différentes infrastructures du Creusot (administrations, écoles, collèges, gares, zones d'habitat et de commerces). Dans cette logique, une réflexion a été menée visant à apaiser la vitesse automobile sur l'axe Verdun-Chanzy.

Afin de limiter la vitesse automobile, le tronçon de voirie passant sous le pont du CD1 a été interdit à la circulation ; celle-ci étant déportée sur les voies de dessertes bordant l'ouvrage d'art. Le secteur interdit aux VL, devenant une liaison douce reliant le cœur de ville à la zone commerciale Chanliau et au quartier d'habitat d'Harfleur.

Par ailleurs, la société Framatome dont le projet d'extension de ses activités industrielles nécessite le recrutement de personnel supplémentaire et la création de parkings privatifs destinés aux stationnements sécurisés des véhicules des nouveaux employés recrutés, a demandé à la Communauté Urbaine de lui céder une partie de la chaussée afin d'y aménager les équipements adéquats.

Les travaux d'aménagement à réaliser, scindés en deux maîtres d'ouvrage distincts sont alors les suivants :

- La Communauté Urbaine aménage la voie cyclable / voie piétonne / noue paysagère avec la reprise des deux carrefours en extrémité ;
- Framatome aménage la voie de parking privée, les stationnements, les escaliers et l'ensemble des éléments liés à la sécurité du site.

Pour la mise en œuvre des travaux à la charge de la Communauté Urbaine, une procédure adaptée ouverte a été lancée le 18 décembre 2024, à l'issue de laquelle les offres des entreprises suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses et ont donc été retenues :

- Lot 1 : VRD, entreprise EUROVIA BFC, offre d'un montant de 147 830,05 € HT ;
- Lot 2 : Espaces verts, entreprise CHAPEY PAYSAGISTE, offre d'un montant de 31 991,89 € HT.

Une subvention auprès de l'Etat (DETR, à hauteur de 30 %) a été sollicitée mi-février 2025 pour la réalisation de ces travaux.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer les marchés à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les marchés à intervenir avec les entreprises :
 - o Lot 1 : VRD : entreprise EUROVIA BFC, domiciliée 1 avenue André Saclier – 71 400 AUTUN, pour un montant de 147 830,05 € HT,
 - o Lot 2 : Espaces verts : entreprise CHAPEY PAYSAGISTE, domiciliée 35 impasse du Brûlard – 71 450 BLANZY, pour un montant de 31 991,89 € HT.

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 mars 2025
et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

A blue ink signature, likely of Jean-Paul LUARD, consisting of a stylized 'J' and 'L'.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

A blue ink signature, likely of Jean-Paul LUARD, consisting of a stylized 'J' and 'L'.

Le secrétaire de séance,
Daniel MEUNIER

A black ink signature, likely of Daniel MEUNIER, consisting of a stylized 'D' and 'M'.